

LE LUXEMBOURG ET LE SUJET DE L'ENVIRONNEMENT – UNE POLITIQUE MISE EN VEILLEUSE !”

Qualité de l'air, protection contre les nuisances sonores ... voilà des thèmes importants aux yeux de nombreux citoyen(ne)s et qui constituent des facteurs non négligeables pour le monitoring de l'état de santé de la population d'un pays. Il est d'autant plus déplorable que le Luxembourg ne semble guère s'intéresser à la thématique: raison de plus pour le Mouvement Ecologique de devenir actif!



Planifier les installations de radiotéléphonie mobile dans le respect des intérêts de la santé

Celui qui croit que la protection contre les irradiations provenant des installations de radiotéléphonie mobile aurait été accrue au cours des dernières années, fait erreur. Tout au contraire ! Certaines installations sont exemptes de l'autorisation en matière d'établissements classés, et d'autres de la procédure officielle. C'est la raison pour laquelle le Mouvement Ecologique a pris position, ensemble avec l'association AKUT, face à cette situation pour le moins problématique et a soumis des propositions concrètes afin d'y remédier. L'objectif déclaré de cette intervention est de faire en sorte que les opérateurs d'installations ne puissent plus échapper à leurs responsabilités.

Réforme de l'administration de l'environnement: valse-hésitation...

Une des revendications-clé du Mouvement Ecologique est la réforme de l'administration de l'environnement en place. Avec son organisation actuelle, cette administration n'est tout simplement plus en mesure de répondre à ses missions. Qui veut une protection proactive de l'environnement, qui appelle à l'ouverture du dialogue entre administration, entreprises et citoyen(ne)s ... doit apporter son soutien à une réforme qui répond aux exigences de nos temps! En 2012 encore, le Mouvement Ecologique ne s'est point lassé de le répéter! Tout semble indiquer que les services de l'administration s'y appliquent et un audit (analyse externe) fut même commandité. En 2013, il faudra impliquer les acteurs sociaux, ainsi que le Mouvement Ecologique, qui est source de plus d'une idée dans ce contexte... Espérons qu'en 2013 les choses seront faites correctement; le Mouvement Ecologique est conscient qu'il faut de la persévérance.



Une nouvelle loi sur les déchets pour le Luxembourg

En 2012, transposant une directive européenne, le Luxembourg s'est doté d'une nouvelle loi relative à la gestion des déchets. La thématique autour des déchets occupe plus d'une commune et plus d'un membre du Mouvement Ecologique. En mai dernier, nous avons donc organisé un large forum destiné aux communes et à l'occasion duquel les aspects centraux de la nouvelle législation furent exposés par notre orateur Serge Less, coordinateur du service concept et stratégies de gestion des déchets, division des déchets, auprès de l'administration de l'environnement («Une nouvelle loi relative à la gestion des déchets: principaux objectifs et défis/E neit Offallgesetz fir Lëtzebuerg: Haaptzieler an Erausforderungen»). De nombreux problèmes ont pu être dévoilés à cette occasion. Ainsi, chaque commune est censée rédiger une réglementation propre en matière de taxes communales. Le Mou-

vement Ecologique a du mal à comprendre pourquoi le ministère ne formule pas des recommandations à l'attention de l'ensemble des communes, plutôt que de laisser à chaque commune et à chaque syndicat isolé le soin de faire ce casse-tête? Le rôle de formuler des recommandations en cette matière incombe pourtant à l'administration de l'environnement, sinon au ministère du développement durable. Le Mouvement Ecologique est intervenu dans ce sens à plusieurs reprises auprès de ces deux acteurs, mais sans succès à ce jour.

Autre exemple parlant: dans tous les immeubles abritant plusieurs logements, les déchets collectés doivent à l'avenir être triés de manière stricte; au-delà du tri des déchets, la saisie par ménage sera obligatoire. Alors que cette exigence ne posera guère problème dans les bâtiments nouvellement construits, il ne sera pas aussi facile de satisfaire aux dispositions de la loi dans les vieilles résidences, qui souvent ne disposent pas de locaux adaptés à la collecte et au tri exigés. Alors comment faire? Là-aussi, un conseil adéquat de la part de l'administration de l'environnement fait défaut. Nous allons par conséquent devoir réitérer notre revendication en 2013.

Faire avancer le dossier de la protection de l'eau potable ...

Une grande partie de notre engagement a été voué au sujet de la protection de l'eau potable. Le ministère de l'Intérieur avait (enfin) soumis son projet de règlement grand-ducal en la matière, qui pourtant – aux yeux du Mouvement Ecologique – présente de nombreux points faibles. S'il est vrai que le texte prévoit certaines dispositions et contraintes, il ne pose cependant pas le cadre propice pour garantir que ces dispositions atteignent leur objectif et assurent une protection réelle des sources en eau potable. En outre, le texte n'est pas assez clair quant aux compensations à allouer aux agriculteurs concernés. Des initiatives plus étendues, telles qu'elles ont été prises en partie à l'étranger, font cruellement défaut (p.ex. concernant la promotion ciblée de l'agriculture biologique dans les zones de protection des eaux). Le Mouvement Ecologique n'a pas manqué de soumettre au ministre compétent Jean-Marie Halsdorf l'une ou l'autre recommandation et revendication ... mais le succès n'est que très modéré. Le texte définitif du règlement est attendu pour 2013 ... l'espoir est donc encore permis.

Les objections formulées sur le terrain ...

Le Mouvement Ecologique ne compte plus les dossiers dans lesquels il a assisté des privés lors de leur prise de position dans le cadre d'une procédure d'autorisation d'exploitation ou encore les cas où il s'est engagé en vue de la réduction des nuisances sonores ou émissions nocives générées par des entreprises existantes. Le Mouvement a de même soutenu les initiatives de sections régionales, dans le cadre de la procédure de commodo en relation avec le terminal interrégional pour conteneurs à Bettembourg/Dudelange, ou de la dispute avec la société «Euro-Composites» à Echternach ou encore de l'usine de fabrication de bitume projetée au sud du pays. Pour ce qui est de l'usine ARCELOR, le mérite revient à la Régionale sud d'avoir réussi à convaincre le ministre délégué au développement durable Marco Schank de mettre en place un «comité de suivi permanent» dont le rôle est de surveiller le développement des émissions provenant des aciéries électriques.

En ce qui concerne les entreprises SEVESO installées au Luxembourg, le Mouvement a sollicité auprès du ministère du développement durable des informations portant notamment sur leur situation ainsi que sur leurs plans de sécurité ; le courrier en question est malheureusement resté sans réponse à ce jour.

